

stitution qui porte aujourd'hui le nom de Séminaire de Saint-Germain de Rimouski ?

Est-il un juge plus compétent que l'évêque pour apprécier les mérites de ses prêtres et pour déterminer les droits de chacun des membres de son clergé ?

Accusera-t-on Mgr Baillargeon d'avoir méconnu les droits de quelqu'un et d'avoir commis une injustice ?

L'histoire se chargera de confondre ses accusateurs.

Inutile donc d'essayer d'embrouiller une question qui me paraît claire dès qu'on l'examine à ce point de vue, le seul vrai, suivant mon humble opinion.

La conclusion de ce modeste travail est que l'institution qui porte aujourd'hui le nom de Séminaire de Saint-Germain de Rimouski a été fondée en 1862 et que son fondateur est le RÉVÉREND MONSIEUR GEORGES POTVIN.

